

Fonds «Drogue ou Développement ?»

A la suite d'une étroite collaboration entre quelques parlementaires convaincus et la FGC, le Canton de Genève dispose depuis le 1er janvier 1995 d'un fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie: toute confiscation d'argent provenant du narco-trafic est dévolue à l'Etat pour moitié et, pour son autre moitié, alimente ce fonds jusqu'à concurrence de 3 millions de francs suisses par an.

La gestion de ce fonds est partagée entre deux départements cantonaux. Une partie doit être affectée aux organismes locaux publics et privés travaillant à la prévention de la toxicomanie à Genève. L'autre partie est affectée à des ONG œuvrant dans le cadre de la coopération au développement dans le Sud et en faveur de ce thème spécifique.

En 2000, la FGC a pu bénéficier de six crédits pour des projets au Brésil, en Bolivie, en Colombie, en Uruguay et au Pérou, notamment pour renforcer le tissu social et le développement communautaire dans des régions touchées par la culture de plantes à drogue et par le narco-trafic, pour promouvoir des cultures alternatives et pour prévenir la consommation de drogues.

Au cours de l'année, la FGC a suivi les travaux de la Commission «Sharing» du Département Fédéral de Justice et Police. La Fédération a donné par écrit sa position sur l'avant-projet de loi sur le partage des valeurs patrimoniales confisquées. Elle estime que l'argent de la criminalité doit être utilisé pour prévenir et lutter contre le narco-trafic dans les pays de production et en Suisse.